

Demande d'une autorisation frontalière avec séjour hebdomadaire

Veuillez compléter le formulaire à l'écran ou en caractères d'imprimerie.

- Entrée en fonction Prolongation Changement d'employeur Changement d'adresse à l'étranger
 Autres mutations

Données relatives à la personne requérante

Sexe: masculin féminin

Nom(s) de famille _____

Prénom(s) _____ Prénom usuel _____

Date de naissance _____

Nationalité _____

Lieu de naissance / pays _____

Confession _____

N° de téléphone _____

Adresse e-mail _____

État civil Célibataire Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf/veuve
 Partenariat enregistré Partenariat dissous judiciairement
 Partenariat dissous par décès **Date de l'événement** _____

Adresse à l'étranger _____

Nom de famille de la mère _____ Prénom(s) _____

Nom de famille du père _____ Prénom(s) _____

Date de l'entrée en Suisse _____

Adresse à l'étranger _____

Adresse à Bienne _____

Étage / nombre de chambres _____

Position _____

Nom/adresse du propriétaire/de la gérance _____

Si l'appartement est partagé, avec qui? _____

En cas de sous-location, avec qui? _____

Employeur

Nom de l'entreprise _____
Rue _____
Numéro postal/lieu _____
Lieu de travail _____
Affectation à _____
Type d'emploi _____
Taux d'activité _____
Date d'entrée en fonction _____
Durée de l'activité Limitée, jusqu'au _____ Illimitée

Personne de contact _____
Téléphone _____
Courriel _____

Adresse de facturation _____

Confirmation des informations

Employeur
Timbre et signature

Personne requérante
Signature

Lieu et date _____ Lieu et date _____

La présente demande doit être déposée auprès de l'administration communale du lieu de séjour hebdomadaire de la personne requérante.

Documents requis

- Copie d'un passeport ou d'une carte d'identité valable (carte d'identité uniquement pour des ressortissants de l'UE/AELE)
- Attestation de domicile récente établie par l'autorité étrangère
- Copie du contrat de travail ou attestation récente de l'employeur (datant de moins d'un mois)
- Copie du bail à loyer signé ou confirmation de la gérance/propriétaire si sous-location
- Si marié/e ou en partenariat enregistré : copie du livret de famille/certificat de mariage (avec la traduction dans une langue officielle F/D)
- Si séparé/e: convention de séparation (avec la traduction dans une langue officielle F/D)
- Si divorcé/e: jugement de divorce (avec la traduction dans une langue officielle F/D)
- Si veuf/veuve: acte de décès (avec la traduction dans une langue officielle F/D)

Attention : joindre uniquement une copie des documents demandés. Nous ne pourrons pas être tenus responsables de la perte de documents originaux.

L'autorité compétente se réserve le droit d'exiger la remise d'autres documents.

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à l'article 35, alinéa 2 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration LEI du 16 décembre 2005 (LEI; RS 142.20), les titulaires d'une autorisation frontalière doivent regagner au moins une fois par semaine leur lieu de résidence à l'étranger. À défaut, ils s'exposent à des mesures de police des étrangers.